

La domestication de l'Autre ou la fabrication de l'« immigrant parfait »

Domesticating the Other or the Fabrication of the “Perfect Immigrant”

Marie-Claude Haince

Volume 14, Number 1, 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027816ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027816ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Groupe de recherche diversité urbaine
CEETUM

ISSN

1913-0694 (print)

1913-0708 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Haince, M.-C. (2014). La domestication de l'Autre ou la fabrication de l'« immigrant parfait ». *Diversité urbaine*, 14(1), 95–116.
<https://doi.org/10.7202/1027816ar>

Article abstract

In Canada, the management of immigration is achieved through subtle technologies of control that reduce immigrants to two stigmatized categories; that of “commodity” and “threat.” Several mechanisms are at play to ensure that the danger that immigrants may pose is contained and that at the end of the process of immigrant selection, the result will be a “perfect immigrant,” someone useful and able to respond to expectations of him or her. On the basis of ethnographic research carried out within Canadian immigration institutions, I show how the fabrication of the “perfect immigrant” takes shape through the principles of commodification and securitization.

La domestication de l'Autre ou la fabrication de l'« immigrant parfait »

Domesticating the Other or the Fabrication of the “Perfect Immigrant”

MARIE-CLAUDE HAINCE

*Department of Anthropology, University of the Witwatersrand,
mchance@hotmail.com*

RÉSUMÉ ■ Au Canada, la gestion de l'immigration s'actualise à travers des technologies de contrôle subtiles qui ont pour effet de réduire les immigrants à deux catégories stigmatisantes, soit celles de «commodité» et de «menace». Ainsi, plusieurs mécanismes sont à l'œuvre pour s'assurer à la fois de mettre à l'écart le danger que les immigrants pourraient représenter et qu'au terme du processus de sélection il en résulte un «immigrant parfait» qui soit en mesure de répondre à ce que l'on attend de lui, d'être utile. S'appuyant sur une ethnographie réalisée au cœur des institutions canadiennes d'immigration, il s'agit ici d'exposer la matérialisation de la fabrication de l'«immigrant parfait» à travers les principes de marchandisation et de sécurisation.

ABSTRACT ■ In Canada, the management of immigration is achieved through subtle technologies of control that reduce immigrants to two stigmatized categories; that of “commodity” and “threat.” Several mechanisms are at play to ensure that the danger that immigrants may pose is contained and that at the end of the process of immigrant selection, the result will be a “perfect immigrant,” someone useful and able to respond to expectations of him or her. On the basis of ethnographic research carried out within Canadian immigration institutions, I show how the fabrication of the “perfect immigrant” takes shape through the principles of commodification and securitization.

MOTS CLÉS ■ Immigration, marchandisation, sécurisation, gouvernementalité, immigrant parfait.

KEYWORDS ■ Immigration, commodification, securitization, governmentality, perfect immigrant.

L'UN DES ENJEUX concernant la gestion des migrations se cristallise encore aujourd'hui autour des conditions d'accès à la mobilité, favorisant une stratification qui s'articule autour d'un partage entre ceux à qui l'on permet de se déplacer et ceux que l'on confine au statisme. Les sociétés occidentales cherchent des mécanismes toujours plus efficaces pour contenir une éventuelle invasion par ces « vagabonds » indésirables en quête d'un avenir meilleur. Le migrant doit ainsi être domestiqué pour avoir accès à cette mobilité, pour avoir le droit de s'établir là où il est de moins en moins le bienvenu.

Au Canada, la gestion de l'immigration s'actualise à travers un principe d'inclusion/exclusion des immigrants. Elle prend corps au sein d'un régime de gouvernementalité qui permet le déploiement de dispositifs régulant la mobilité à travers des technologies de contrôle subtiles, dont l'effet est de réduire les immigrants à deux catégories stigmatisantes, celles de « commodité » et de « menace ». Cette idée de technologie de contrôle a été développée par Michel Foucault, particulièrement en lien avec ses travaux sur la gouvernementalité, pour rendre compte d'une série de techniques ou pratiques mises en œuvre dans ce passage de la société disciplinaire à la société de contrôle, d'une société juridique à une société organisée sur la norme. Ces technologies ont pour objectif d'exercer un contrôle sur une population précise dans le but de garantir la sécurité de l'ensemble du corps social en opérant un partage autour d'une norme établie. Dans le cas qui nous intéresse, à savoir la gestion de l'immigration au Canada, toute une série de mécanismes a été mise en œuvre pour s'assurer à la fois de mettre à l'écart le danger que les immigrants pourraient représenter et qu'au terme du processus de sélection, il en résulte un « immigrant parfait » qui puisse correspondre à ce que l'on attend de lui.

S'appuyant sur des enquêtes ethnographiques réalisées au cœur des institutions canadiennes d'immigration, il s'agit ici de faire ressortir ce qui participe à la constitution du « sujet-immigrant » pour exposer la manière dont se matérialise la fabrication de l'« immigrant parfait ». L'article se focalisera principalement sur la perspective des institutions et non celle de la trajectoire des immigrants, en s'appuyant en grande partie sur un corpus de données issu des productions textuelles des institutions

d'immigration qui ont été analysées lors de ces recherches. L'ethnographie documentaire sera ainsi mise de l'avant pour analyser la « mise en acte » des logiques au cœur des lois, des politiques et des règlements à partir desquels s'actualise la gestion de l'immigration.

Considérations méthodologiques

Les arguments présentés dans cet article s'appuient sur des études ethnographiques conduites entre 2001 et 2010 dans le cadre d'une série de recherches réalisées lors d'études universitaires. La question générale au cœur de ces recherches était la suivante : quel est le rapport des sociétés canadienne et québécoise à l'immigration ? Il s'agissait de penser ce rapport à partir des institutions qui en ont la principale responsabilité – soit Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) – et d'examiner au quotidien la gestion de l'immigration tout en saisissant ce qui est en train de se jouer et en s'attachant aux effets qui s'actualisent sur ceux – immigrants et agents de l'État – qui sont au cœur de ce rapport.

L'objet d'étude de ces recherches est le dispositif entourant les processus d'immigration, soit le système canadien d'immigration, au sein duquel se retrouve également le système québécois d'immigration. Ainsi, deux niveaux de gouvernance ont été pris en compte, soit les niveaux fédéral et provincial. Plus précisément, je me suis intéressée à un aspect particulier de ce système, c'est-à-dire le processus de sélection des immigrants. Au Canada et au Québec, celui-ci se fait d'une manière un peu différente en fonction des diverses catégories d'immigrants établies par les deux instances gouvernementales – CIC et le MICC. Je me suis principalement focalisée sur la sélection des immigrants des catégories de « travailleurs qualifiés et professionnels » (Canada) et de « travailleurs permanents » (Québec), que l'on nommait souvent auparavant « immigrants indépendants ». En portant attention à un aspect très précis du système d'immigration, j'ai privilégié deux agences gouvernementales pour examiner les pratiques et les stratégies s'actualisant lors du processus d'immigration de même que les interactions et les relations entre ceux qui sont impliqués dans ce processus, tout en dégagant des dynamiques qui s'inscrivent dans un contexte plus général, soit la marchandisation et la sécurisation.

Deux principaux groupes d'interlocuteurs ont été identifiés, soit les agents de l'État et les candidats à l'immigration, de manière à avoir des points de vue contrastés sur un même phénomène. Parmi les agents de l'État, on compte des individus occupant diverses fonctions (agent d'immigration, conseiller en immigration, responsable de programme, etc.)

au sein d'instances fédérales (CIC et Agence des services frontaliers du Canada – ASFC) et québécoises (MICC). Les candidats à l'immigration faisaient tous partie des diverses catégories « d'immigrants indépendants » et étaient tous originaires du Maghreb. Dans une autre étude (2004-2010), je me suis focalisée sur les candidats originaires du Maroc. Le choix de ce groupe s'explique comme suit. D'une part, les immigrants originaires du Maghreb sont devenus la cible des obsessions sécuritaires des pays receveurs. En ce sens, les ressortissants de ces pays représentent, selon moi, la figure de « l'individu à risque », incarnant à la fois l'Arabe et le musulman, et pouvant être perçus comme étant une « menace » pour notre société. D'autre part, parce que le traitement de leur dossier, au niveau fédéral, se fait dans leur pays d'origine depuis 2004 – contrairement aux Maghrébins originaires d'Algérie ou de Tunisie, par exemple, dont les dossiers sont traités à Paris. Enfin, parmi ces candidats à l'immigration, certains étaient des candidats ayant entamé des démarches pour s'établir au Québec ou au Canada et d'autres étaient des immigrants reçus, récemment établis au Québec ou au Canada. En tout, lors de ces quatre études, ce sont plus de 150 personnes qui ont été rencontrées.

Une première étude, conduite en 2001-2002, se focalisait sur le processus de sélection des immigrants au Canada et au Québec et avait pour objectif de produire une analyse comparative des stratégies et des pratiques mises en œuvre par les institutions d'immigration canadienne et québécoise lors de la sélection des immigrants indépendants (travailleurs qualifiés). Une seconde étude a été réalisée en octobre et novembre 2002 dans les bureaux de CIC à l'aéroport de Dorval (Montréal) et s'intéressait à la dernière étape du processus de sélection, c'est-à-dire la validation du visa de résident permanent. Il s'agissait d'ethnographier l'accueil et la réception des immigrants à leur arrivée, en se concentrant sur les pratiques quotidiennes des agents d'immigration. L'objectif principal était de dégager les pratiques à l'œuvre pour comprendre le fonctionnement de l'institution.

Une troisième étude, effectuée entre 2003 et 2004, s'est focalisée sur les procédures, les stratégies et les pratiques entourant le droit d'établissement des immigrants au Québec, en particulier les immigrants économiques travailleurs qualifiés (Haince 2004). La méthode de recherche privilégiée fut essentiellement l'enquête de terrain, combinée à une analyse des documents produits par Immigration Québec. Il s'agissait principalement d'examiner la manière dont les stratégies et les nouvelles pratiques de sécurité autour du droit d'établissement au Québec étaient articulées par les protagonistes de cette institution et de dégager leurs effets sur les immigrants sélectionnés, en particulier ceux des pays arabes et musulmans.

Finalement, une quatrième étude (Haince 2010), réalisée entre 2004 et 2010 et sur laquelle s'appuie largement cet article, concernait la sélection de travailleurs qualifiés originaires du Maroc, établis au Canada. Cette étude s'appuyait sur une série d'enquêtes ethnographiques réalisées auprès des institutions ayant la responsabilité de la sélection des immigrants à Montréal, Paris et Rabat. Quatre enquêtes de terrain ont ainsi été entreprises et se sont centrées sur les procédures, les pratiques et les stratégies des agents d'immigration dans le processus de sélection. Les observations ont été effectuées dans divers lieux, et plus d'une vingtaine d'entretiens ont été conduits avec des agents d'immigration. Enfin, il importe de souligner que la diversité des lieux d'enquête a permis de contraster les différentes manières de faire et d'avoir un aperçu plus général de ce qui est en jeu.

En outre, dans le cadre de cette dernière étude, une ethnographie documentaire extensive portant une attention particulière aux publications officielles des institutions d'immigration a été entreprise. Les documents scrutés concernaient les politiques et les règlements d'immigration, le fonctionnement des divers programmes et bureaux, de même que les vérifications et examens des programmes et des missions à l'étranger. Il s'agissait aussi de documents d'information destinés aux immigrants et futurs immigrants et des législations canadienne et québécoise d'immigration – de la première loi d'immigration (sanctionnée le 22 juin 1869 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1870) aux révisions des règlements d'immigration ayant eu lieu jusqu'en décembre 2009. Ainsi, l'examen de ces documents, de cette « littérature grise » (Fourot 2013), a notamment permis d'identifier les diverses manières de faire qui ont cours dans le domaine de la gestion de l'immigration et, plus largement, d'offrir un autre éclairage sur les différentes conceptualisations (ou représentations) de l'immigration et de l'immigrant.

Finalement, à travers cette étude, je cherchais à lier ces deux examens critiques à une compréhension ethnographique de l'expérience des immigrants. Pour ce faire, j'ai réalisé plus de vingt entrevues avec des candidats à l'immigration à Paris et Rabat et avec des immigrants récemment établis au Québec. Les entretiens ont principalement porté sur leurs expériences personnelles du processus d'immigration.

C'est donc à partir de ce corpus ethnographique que les arguments de cet article seront présentés.

La gestion de l'immigration : éléments de contextualisation

Comme je le soulignais, la gestion de l'immigration au Canada s'est, depuis le tout début, actualisée à travers un principe d'inclusion/exclusion

des immigrants – où l'inclusion est indissociable de l'exclusion. Peu élaborées, les premières politiques d'immigration cherchaient d'abord et avant tout à affirmer la souveraineté nationale à travers la colonisation de la terre par les immigrants. Cette politique de « porte ouverte » s'appuyait en grande partie sur l'inclusion (voire l'assimilation) des immigrants. Très peu d'individus étaient alors exclus de ce projet, exception faite des autochtones, qui n'ont jamais vraiment été considérés. Toutefois, petit à petit, un partage prenant corps autour de la « norme anglo-saxonne » s'est opéré entre les immigrants à privilégier et ceux à mettre à l'écart. Le principe du « White Canada » a ainsi orienté les politiques canadiennes jusqu'au milieu des années soixante, où un mécanisme de sélection dit objectif a été mis en place, soit le système de points, toujours en vigueur de nos jours². Si au départ la sélection des immigrants se faisait à partir des catégorisations raciales et ethniques, elle s'est progressivement articulée autour des besoins (économiques principalement) de l'État canadien, l'utilité des immigrants devenant par conséquent primordiale, tout en s'assurant qu'ils ne représentent aucune menace, aucun danger.

Aujourd'hui, la constitution du « sujet-immigrant » prend forme au cœur de ces deux catégories polarisées que sont la « commodité » et la « menace ». Ainsi, ce n'est pas l'immigrant en tant qu'individu qui est recherché, mais son capital humain flexible. La catégorisation des immigrants s'opère à travers toute une série de mécanismes – légaux, politiques, sécuritaires. Les catégorisations officielles, plutôt larges, favorisent un partage polarisé des immigrants entre « commodité » et « menace ». La construction des catégories implicites s'appuie sur un ensemble d'instruments, de pratiques et de procédures. Le nouveau système de points, mis en place en 2002 et qui met l'accent sur le capital humain des futurs immigrants, participe ainsi à la fabrication de l'« immigrant parfait » – une « commodité » sans danger pouvant répondre aux fluctuations du marché du travail canadien. Le statut de résident permanent, maintenant conditionnel, peut être révoqué si l'immigrant ne se conforme pas aux normes et obligations en vigueur et opère comme technologie de contrôle et d'assujettissement. Si le statut de résident permanent accordait auparavant aux immigrants sensiblement les mêmes droits qu'aux citoyens canadiens (à l'exception du droit de vote), il est aujourd'hui devenu un statut conditionnel et s'appuie sur une obligation de résidence³. Désormais, de cette obligation de résidence émerge un « droit d'expulsion ». Le non-respect de cette obligation de résidence n'implique plus seulement la perte de droits sociaux (tels que l'assurance maladie ou l'assurance sociale) comme c'était le cas par le passé, mais une perte de statut légal. La nouvelle carte de résident permanent, quant à elle, matérialise cette construction du « sujet-immigrant » objet du contrôle des institutions gouvernementales.

En effet, elle permet non seulement de suivre à distance les déplacements des résidents permanents, mais aussi aux fonctionnaires autorisés de consulter plusieurs informations personnelles qui sont cryptées dans une bande magnétique. Le renouvellement de cette carte, tous les cinq ans, permet aussi d'avoir un contrôle diffus sur les immigrants. Ces exemples sont, parmi d'autres, des technologies participant à la fois à la régulation des conduites et des circulations et à la domestication des immigrants. De nombreuses autres mesures ont également été mises en œuvre – visas, filtrage, surveillance, création d'agences gouvernementales, etc. L'examen de ces procédés témoigne des différentes formes de surveillance et de contrôle des populations immigrantes qui sont déployées pour s'assurer que les circulations sont contrôlées.

D'une manière générale, on peut affirmer que les pratiques mises de l'avant par les fonctionnaires de l'immigration dans le cadre de leur travail quotidien en viennent à instituer ce que devrait être «l'immigrant parfait». Elles ont pour effet d'homogénéiser les individualités propres, de dénuder, en quelque sorte, les candidats à l'immigration de leur histoire personnelle pour permettre leur subjectivation – c'est-à-dire la production de sujets individualisés, façonnés pour être gouvernés. Concrètement, les systèmes informatiques et les bases de données servant d'outils de travail aux agents d'immigration sont des instruments permettant le triage à partir de mécanismes d'identification des individus. Le triage informel opéré par les agents est celui qui a le plus d'impact. En effet, ce triage social permet de catégoriser les candidats à l'immigration le long d'un continuum entre deux pôles en tension, celui de la «menace» et celui de la «commodité». À travers ces catégories, les agents d'immigration ont le pouvoir à la fois d'inclure les immigrants dans la «norme sociale» ou de les en exclure définitivement.

Ce qui ressort ici, c'est qu'à travers ce processus, l'immigrant se retrouve arbitrairement exposé à une classification abstraite qui ne prend pas en compte la complexité des formes identitaires qui le définissent comme personne et encore moins son histoire de vie. Le candidat qui au départ est un sujet politique caractérisé, entre autres, par sa condition sociale, économique et familiale, se voit ainsi réduit à un «individu-catégorie» qui entre ou n'entre pas dans les cases déterminées par les autorités administratives. À travers le processus d'immigration s'opèrent donc une «déhistorisation» et une «déshumanisation» de la personne, un préalable au déploiement du pouvoir discrétionnaire et à la constitution de ce «sujet-immigrant»⁴.

D'une manière plus générale, ce processus de sélection qui, à travers des mécanismes de desubjectivation/resubjectivation, en vient à réduire l'immigrant à une simple catégorie s'inscrit dans des stratégies plus larges

de gestion des migrations. Marchandisation et sécurisation, telles sont les modalités qui sont au cœur du dispositif entourant l'immigration, mettant également en relief toute une série de paradoxes propres à la contemporanéité. Bien que les discours de nos dirigeants prônent un contrôle plus ferme de l'immigration, où les politiques d'immigration mises en place par les pays dits «recepteurs» tendent à devenir de plus en plus restrictives et où il est encore question de la «fermeture des frontières», on ne peut que constater que les migrations internationales (permanentes ou temporaires) ont malgré tout continué d'augmenter⁵.

Ces paradoxes qui placent plusieurs des dirigeants occidentaux devant un profond dilemme, avec d'un côté l'ouverture de leurs frontières pour faciliter les échanges économiques (le libre-échange) et, de l'autre, le contrôle, voire le bouclage de ces mêmes frontières pour restreindre la circulation des individus, seraient inhérents aux démocraties libérales. Il s'agit en fait de ce qui est qualifié de «paradoxe libéral», un argument développé par James F. Hollifield (2004). Pour ce dernier, ce paradoxe se conçoit ainsi : les forces économiques poussent les États à favoriser une plus grande ouverture des frontières, alors que les forces politiques – et les enjeux liés à la sécurité – encouragent les États à privilégier leur fermeture. Ainsi, la logique du libéralisme en est une d'ouverture, alors que la logique politique et juridique, elle, sous-tend la fermeture. Les États, qui ont à la fois pour fonction de maintenir la sécurité, d'encourager le commerce et les investissements, et de réguler l'immigration, se trouvent ainsi pris au cœur de ce «paradoxe» qui met en évidence les contradictions inhérentes au libéralisme et le fait que les démocraties occidentales se sont construites sur les principes du libre marché et aussi sur le respect des droits humains fondamentaux (Hollifield 2004 : 885-887). Plus encore, pour cet auteur, les migrations et le commerce sont intimement liés. Ainsi, lorsque les échanges commerciaux augmentent, les migrations leur emboîtent le pas. Ce paradoxe expliquerait donc pourquoi, malgré un contrôle plus strict des migrations, ces dernières continuent toujours d'augmenter.

Pour certains auteurs, comme Saskia Sassen (1999, 1998), cette apparente contradiction s'expliquerait par le fait que la mondialisation économique et le régime des droits humains exercent tous les deux une pression sur les États, ce qui a pour effet de réduire la souveraineté de ces derniers et, par conséquent, de diminuer leur autonomie dans l'élaboration des politiques d'immigration. Cette hypothèse est en partie soutenue par Douglas S. Massey (1999 : 318), qui affirme que la globalisation limite le pouvoir et l'influence des États-nations en ce qui concerne le contrôle des mouvements transnationaux et du capital, des biens et de l'information. Il soutient également que la protection des droits humains restreint la

possibilité, pour les démocraties, d'imposer des mesures hautement restrictives envers les immigrants. La rhétorique des droits humains a effectivement pris une place de plus en plus importante dans les discours des gouvernements des démocraties libérales. Toutefois, si les États adhèrent aux principes des droits humains et n'hésitent pas (dans la plupart des cas) à ratifier des traités internationaux les garantissant, il n'en demeure pas moins que la mise en application de ces mêmes conventions au niveau national (c'est-à-dire les pratiques étatiques elles-mêmes) reste plus ou moins effective. Plus encore, il est difficile pour les États de concilier leurs obligations en matière de droit international (droits humains, droit d'asile) et leurs pratiques en matière d'immigration. C'est donc dire que cette explication à elle seule ne permet pas de fournir une réponse adéquate, d'autant plus que, comme l'ont démontré Virginie Guiraudon et Christian Joppke (2001), la capacité des États à contrôler et à gérer les flux migratoires reste toujours manifeste même si le nombre d'immigrants dans les pays d'accueil, lui, continue d'augmenter.

Pour d'autres encore, ces paradoxes seraient d'ordre économique et démographique (voir notamment le chapitre 9 de Martin *et al.* 2006). Les États occidentaux, confrontés à un problème de dénatalité sans cesse grandissant, auraient un important besoin de main-d'œuvre et plus particulièrement d'une main-d'œuvre peu qualifiée. Pour contrer les effets du vieillissement de la population, plusieurs États ont recours à une immigration «sélectionnée», comme c'est le cas au Canada. Toutefois, ce type d'immigration ne réussit pas à lui seul à combler les besoins en main-d'œuvre, notamment parce que les immigrants sélectionnés sont, la plupart du temps, très scolarisés, donc trop qualifiés pour occuper les postes à combler⁶. Les immigrants temporaires et les travailleurs saisonniers (voire les immigrants clandestins) deviennent, en ce sens, l'une des solutions à ce problème puisque, d'une part, ils constituent une main-d'œuvre bon marché qui comble en partie les besoins des États occidentaux⁷ et que, d'autre part, ils sont accueillis de manière conditionnelle, sans qu'ils ne fassent vraiment partie de la nation, leurs droits – civiques notamment – étant la plupart du temps niés.

Marchandisation de l'immigration et sécurisation, ou comment gérer les circulations

Cela étant dit, il semble important de souligner que cette constante circulation, au-delà des contradictions qu'elle met en évidence, s'inscrit dans une logique globale qui fait en sorte que la circulation de biens, d'argent et de personnes est essentielle au fonctionnement du système libéral. Pour les régimes de «gouvernementalité»⁸ contemporains, on doit «laisser

faire» les circulations. En effet, ces régimes cherchent à réguler indirectement les circulations sans les empêcher totalement, de manière à favoriser celles qui peuvent être bénéfiques et à minimiser celles pouvant être « dangereuses ». C'est en ce sens qu'il s'agit de comprendre comment ces flux migratoires sont régulés à la fois à travers la marchandisation et à travers la sécurisation de l'immigration et des immigrants. Dans cette section, je voudrais présenter quelques propositions plus générales en m'attardant à ces deux principes inhérents à la gestion contemporaine des migrations : marchandisation et sécurisation.

L'immigrant, une marchandise comme les autres

En effet, la gestion des flux migratoires passe aujourd'hui par un processus que l'on pourrait qualifier de marchandisation. C'est-à-dire que l'immigration est de plus en plus conçue comme un produit, une marchandise dont il faut faire la promotion et que l'immigrant, lui, en vient à être progressivement réduit à une simple « commodité », particulièrement depuis le début des années 2000. Par exemple, avec la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et les Règlements sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2002, la tension entre l'accueil d'immigrants hautement qualifiés – possédant un capital humain « adaptable » et pouvant répondre aux besoins du marché – et les besoins fluctuants du marché du travail et de l'économie canadienne est mise en évidence, révélant ainsi l'importance du capital humain dans la sélection des immigrants. L'individu, ici, arrive au second plan. Ce qui importe, c'est que ses aptitudes et ses compétences puissent être mises à profit pour contribuer à la croissance et à la prospérité économique du Canada. Cette manière de sélectionner les immigrants permet aux gouvernements de se constituer, en quelque sorte, une « main-d'œuvre de réserve » déjà formée, qui n'hésitera pas à se contenter de « petits boulots » ou à occuper des postes sous-payés pour survivre. Ce type de stratégie est très avantageuse pour le Canada, comme pour le Québec, puisque le rapport coût-bénéfice est optimal.

Ainsi, faire de l'immigration un « produit marketing » est une stratégie qui a pratiquement toujours fait partie de la gestion de l'immigration au Canada. Toutefois, la promotion de l'immigration, qui avait été délaissée à partir des années 1930, a connu une recrudescence dans les années 1990, et divers éléments du dispositif entourant l'immigration ont contribué à faire en sorte que l'immigrant puisse être de plus en plus considéré comme une « commodité » dont l'utilité doit être effective.

Au Canada, particulièrement depuis le début des années 2000, plusieurs pratiques inhérentes à la gestion de l'immigration témoignent de

cette conception, en particulier les séances d'information outremer destinées au recrutement de futurs candidats. La promotion de l'immigration n'est pas une stratégie nouvelle développée par le gouvernement. Au début du siècle dernier, la promotion et les campagnes publicitaires étaient les moyens privilégiés pour attirer les immigrants au Canada. Aujourd'hui, le gouvernement québécois, mais aussi le gouvernement canadien, favorise la promotion de l'immigration pour en cibler les futurs candidats. Étant donné une importante offre de potentiels immigrants, cette stratégie vise à tirer avantage de cette main-d'œuvre bon marché et à opérer un triage pour sélectionner les candidats les plus rentables.

À plusieurs reprises, entre 2005 et 2008, j'ai eu l'occasion d'assister à des séances d'information au Bureau d'immigration du Québec (BIQ) à Paris et également au Service de l'immigration de l'ambassade du Canada à Paris. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec s'est montré particulièrement actif dans ce domaine. Au BIQ Paris, un poste de responsable de la promotion a même été créé. Chaque mois, plusieurs séances d'information sont organisées par ce bureau.

Un triage s'opère donc dès le début des démarches d'immigration. Il est important de souligner que ce ne sont pas tous les Bureaux d'immigration du Québec à l'étranger qui offrent des séances d'information. Par exemple, les bureaux d'immigration Québec responsables du Maghreb et du Moyen-Orient (BIQ Maghreb et BIQ Damas) ne font ni n'envisagent de faire des séances d'information. Les autres bureaux sont tous actifs en ce domaine. En ce sens, la localisation de la promotion témoigne de la manière dont s'organise ce triage des individus que le Québec veut attirer. Au départ, les séances d'information avaient lieu pour la plupart en France. Petit à petit, des séances ont été organisées en Belgique et en Amérique du Sud (Mexique, Brésil, Argentine). Certaines données laissent également croire à une volonté de recruter des candidats à l'immigration en Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Ukraine, Russie), mais aussi en Asie (Hong Kong).

À Paris, ces séances d'une durée d'environ 1 h 30 sont gratuites, mais requièrent une inscription au préalable sur le site Internet du BIQ à Paris. Plusieurs sujets y sont abordés : les démarches concernant l'immigration au Québec, la société québécoise, les démarches d'installation et la recherche d'emploi. Sous la forme d'un exposé magistral d'environ une heure suivi d'une période de questions, la présentation, très stylée, se fait à l'aide du logiciel PowerPoint. On présente les démarches pour immigrer comme étant simples et rapides – de quatre à six mois pour l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ) et de six à neuf mois pour l'obtention du visa de résidence permanente. La société québécoise est dépeinte comme une société ouverte (à l'immigration en particulier) où

l'économie tourne rondement et où le taux de chômage est parmi les plus bas au pays. On présente également des conditions de vie exceptionnelles, où le coût de la vie est relativement peu élevé, où le système de protection sociale est remarquable et où les logements sont des plus abordables – ce qui est de moins en moins le cas. On fait aussi l'éloge du climat, des quatre « vraies » saisons, en donnant des moyennes de température qui ne correspondent pas toujours à la réalité (-10 °C l'hiver, alors qu'elle oscille plutôt entre 0 °C et -30 °C). On vante les diverses régions du Québec en les présentant brièvement. Pour venir appuyer cette vision idyllique du Québec, le responsable de la promotion présente plusieurs vidéos d'immigrants français ayant « réussi » au Québec.

Lors de ces séances, on tente clairement de séduire, de charmer, pour attirer de futurs candidats. Tout est calculé pour faire du Québec un « produit » convoité. Le vocabulaire est soigneusement choisi. Par exemple, un agent me disait que l'expression « expatriation au Québec » était préférée à « immigration au Québec », qui avait une connotation plus péjorative pour les Français. On m'expliquait que le contenu des séances entrait beaucoup en résonance avec l'actualité française de sorte à ancrer le message dans la réalité. De même, la comparaison entre la France et le Québec est largement utilisée – à l'avantage du Québec bien évidemment. Ainsi, rien n'est laissé au hasard pour « donner envie du Québec », pour reprendre les mots d'un de mes interlocuteurs du BIQ Paris.

Ces séances d'information sont un outil efficace pour cibler les candidats recherchés et un moyen direct pour entrer en relation avec eux. À chaque séance, on fournit un petit questionnaire aux personnes y ayant assisté; elles sont invitées à décrire leur profil, mais, surtout, à transmettre leurs coordonnées afin que le BIQ Paris puisse leur transmettre des informations sur l'immigration au Québec.

Se donner les moyens de laisser venir une immigration choisie, telle est l'une des préoccupations majeures du gouvernement québécois. Cet aspect est souvent revenu lors de discussions avec des employés du MICC. Les stratégies promotionnelles ne sont pas sans rappeler celles déployées durant les années Sifton au début du siècle dernier, où tout était mis en œuvre pour attirer de nouveaux pionniers à travers des publicités aguichantes. En effet, si les séances d'information occupent aujourd'hui une place importante dans la stratégie promotionnelle du Québec, il n'en demeure pas moins que les autorités québécoises déploient plusieurs autres moyens soigneusement choisis pour attirer de futurs immigrants. Des affiches publicitaires et des événements promotionnels lors de foires de l'emploi notamment, des campagnes de relations publiques dans divers médias (presse écrite, radio, télévision, Internet), des annonces publicitaires dans des quotidiens et périodiques (*Le Nouvel Observateur*, *L'Express*,

Le Rennais, etc.) et des campagnes de «cartes postales» qui ont été envoyées par la poste à des milliers de Français.

En matière de promotion de l'immigration, les stratégies développées par le gouvernement canadien sont sensiblement les mêmes. Depuis le milieu des années 2000, le Service de l'immigration de l'ambassade du Canada à Paris est également plus actif dans la promotion de l'immigration. À l'automne 2005, il collaborait étroitement avec le BIQ à Paris pour établir une stratégie promotionnelle semblable en ce qui concerne les sessions d'information. Au printemps 2007, j'ai pu assister à des séances d'information sur l'immigration au Canada données par le Service de l'immigration de l'ambassade du Canada à Paris au Centre culturel canadien. Tout comme les séances proposées par le BIQ à Paris, on pouvait y assister gratuitement, à condition de s'être préalablement inscrit sur le site Internet du Service de l'immigration. Ces sessions, d'environ 1 h 30, s'organisaient en deux temps : premièrement, la présentation d'un aperçu du Canada et, deuxièmement, la présentation des différents programmes d'immigration (immigration permanente et immigration temporaire). L'exposé magistral était présenté sur un support informatique et proposait, notamment, plusieurs informations chiffrées (population, nombre de francophones, températures moyennes, taux de chômage, revenu moyen, etc.), des cartes géographiques et des graphiques. Un agent me disait que la présentation de la session avait été développée pour «*donner envie d'y aller*». Ainsi, le Canada était présenté lors de cette séance comme «*un jeune pays qui s'est bâti avec l'arrivée des immigrants*». L'accent était mis, d'une part, sur le caractère multiculturel de la société canadienne, «*l'un des pays les plus multiculturels au monde*», tel que présenté lors de la séance, et, d'autre part, sur le dynamisme économique du pays – on présentait notamment son classement par rapport à l'indice de développement humain, son produit intérieur brut (PIB) et les différents secteurs de pointe où le Canada «*performe*». L'un de mes interlocuteurs de CIC m'expliquait que l'on voulait mettre de l'avant, lors de ces sessions, «*l'idée du capital humain et du capital financier qui sont apportés d'un peu partout*». On tentait ainsi de vendre l'idée d'un pays «*où il fait bon vivre*», d'une société ouverte où les possibilités d'avancement social et économique sont grandes. Quant aux programmes d'immigration, on présentait le plus souvent les démarches d'immigration comme étant simples, tout en soulignant que ces programmes «*flexibles*» permettent d'envisager de s'établir sans trop de difficultés. Les différentes étapes pour immigrer (en tant que travailleur qualifié notamment) étaient exposées, de même que les critères de sélection «*objectifs*». Assurément, avec ce type de présentation, qui propose la possibilité de devenir immigrant dans un délai de six à douze mois, le Canada se fait de plus en plus attrayant.

Outre les sessions d'information, le Canada – en plus de la mise en œuvre de différentes stratégies publicitaires semblables à celles du Québec – organise chaque année à Paris un « forum emploi » nommé *Destination Canada*. Échelonné sur quelques jours, ce forum propose des kiosques où employeurs canadiens et représentants des provinces font la promotion de leur entreprise ou de leur coin de pays. Pour participer à ce forum, les candidats doivent d'abord s'inscrire et faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation. Si les informations et les documents transmis correspondent à une offre d'emploi proposée dans le cadre de ce forum, le candidat recevra une invitation pour y participer. Ce forum est un autre moyen de recruter des candidats avec un « capital humain » dont les entreprises canadiennes ont besoin. D'une manière générale, toutes ces stratégies promotionnelles laissent croire au futur immigrant qu'il pourra rapidement trouver un travail au Canada et s'établir dans les meilleures conditions, ce qui n'est souvent pas le cas⁹.

En faisant de l'immigration un produit, il est ainsi plus facile pour les autorités gouvernementales de déterminer à l'avance un public cible à qui vendre ce produit. Encore aujourd'hui, des catégories d'immigrants sont ainsi établies et privilégiées, permettant des stratégies promotionnelles à leur image. Il s'agit là d'une des manières de réguler le recrutement des candidats à l'immigration et de s'assurer qu'ils correspondent bien à ce que l'on attend d'eux, c'est-à-dire qu'ils répondent en premier lieu à un besoin économique. Cette stratégie marchande, qui fait partie intégrante de la gestion de l'immigration aussi bien au Canada qu'au Québec, est au cœur du dispositif gestionnaire qui s'attache à contrôler et réguler les flux migratoires.

De la sécurisation de l'immigration ou comment mettre à distance

Parallèlement, même si le lien qui a été créé entre l'immigration et la sécurité n'est pas nouveau, il n'en demeure pas moins qu'au Canada, depuis le début des années 2000, la sécurisation de l'immigration (Bourbeau 2011; Watson 2009) s'exprime de manière très explicite à travers les divers moyens déployés pour maîtriser ce « risque » que représentent l'immigration et les immigrants – les modalités de gestion et de contrôle s'en trouvant ainsi modifiées.

Un de ces moyens est la LIPR en raison des dispositions qu'elle contient et les mesures qu'elle permet. Avec cette nouvelle loi entrée en vigueur en 2002, le gouvernement canadien cherchait à se donner les moyens de faire face à ceux qui pouvaient représenter un « danger pour la sécurité » (LIPR 2002). La sécurité (et plus particulièrement la sécurité publique) est l'un des éléments primordiaux de la gestion de l'immigration

de l'État canadien. Préserver la sécurité du pays, écarter les menaces, contenir le risque, telles sont les nouvelles priorités. Dans cette optique, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour restreindre la venue au Canada (voir Adelman 2002a, 2002b; Bhattacharyya 2002). Tout d'abord, l'obligation de résidence, qui atteste le caractère conditionnel du statut de résident permanent et qui accorde au gouvernement le droit d'expulser les immigrants établis qui ne se conformeraient pas à cette condition. Ensuite, la carte de résident permanent, une mesure de contrôle et d'identification qui permet aux autorités canadiennes de réguler les déplacements des résidents permanents tout en les contraignant à se conformer à l'identité construite et encodée dans cette carte, qui s'avère être un instrument de gestion de l'inclusion/exclusion.

La question de la sécurité, de l'endigement de la menace et du danger ne concerne pas seulement la sélection des immigrants indépendants, elle est plus largement devenue l'enjeu de l'ensemble du système d'immigration, touchant ainsi d'autres catégories de personnes, notamment les demandeurs d'asile et les réfugiés. En effet, les diverses modifications apportées à la fois à la structure et au fonctionnement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) font en sorte que les possibilités d'appel sont encore plus restreintes et que toute personne pouvant être considérée comme une « menace pour la sécurité » se voit refuser d'emblée le droit d'en appeler d'une décision auprès de cette instance. En outre, les nombreux changements au processus de détermination du statut de réfugié s'inscrivent également dans cette optique. La LIPR a en effet introduit et aboli des catégories de demandeurs tout en élargissant les motifs d'irrecevabilité notamment pour ceux représentant un « danger pour la sécurité » et pour les « criminels ». De même, l'introduction de l'examen des risques avant renvoi (ERAR) s'inscrit dans cette logique et limite, elle aussi, les droits des demandeurs puisque plusieurs catégories de personnes ne peuvent en bénéficier, notamment ceux qui sont considérés comme une menace, un danger ou comme criminels. Enfin, les mesures d'interdiction de territoire, de renvoi et de détention sont des éléments qui ont pris une place prégnante dans la gestion de l'immigration et qui sont au cœur de cette sécurisation. Ces mesures s'appliquent aussi bien aux étrangers qu'aux résidents permanents ayant un statut juridique au Canada. Avec la LIPR, de plus en plus de personnes peuvent être l'objet de ces mesures, puisqu'avec celle-ci les catégories de personnes ont été élargies en mettant l'accent sur les menaces et les dangers pour la sécurité – menaces et dangers qui n'ont d'ailleurs jamais été clairement définis dans la loi. Mécanismes de régulation par excellence, ces mesures donnent des pouvoirs élargis aux agents d'immigration

(c'est-à-dire des pouvoirs discrétionnaires) pour mettre à l'écart ou carrément exclure ceux étant jugés indésirables.

En plus de ces différentes mesures contenues dans la loi, d'autres mécanismes de contrôle et de mise à l'écart ont vu le jour en parallèle. Rappelons qu'il s'agit de l'imposition de visas à un plus grand nombre de ressortissants étrangers, de l'instauration du principe de « tiers pays sûrs »¹⁰ qui restreint encore davantage les possibilités de trouver l'asile au Canada, du filtrage des demandes de statut de réfugié par l'organisme canadien responsable du renseignement (le Service canadien du renseignement de sécurité – SCRS), de l'utilisation quasi systématique du programme Information préalable sur les voyageurs/Dossier du passager (IPV/DP) qui permet de repérer les « dangers potentiels » avant qu'ils ne se présentent à la frontière canadienne. Voilà des mesures qui s'inscrivent dans une stratégie globale de coopération avec les États-Unis qui ont pour but de contrer toutes menaces – réelles, potentielles ou construites – à la sécurité de ces deux pays¹¹.

Par ailleurs, le Canada n'a pas hésité à mettre en place une série de mesures que l'on pourrait qualifier de préventives, puisqu'elles s'inscrivent dans une stratégie d'externalisation du contrôle migratoire qui a pour but d'identifier et de freiner les menaces potentielles. La Stratégie des frontières multiples est un bon exemple de mécanisme de gestion du risque puisqu'elle met en œuvre, en amont, un « filtrage de sécurité » qui s'actualise à travers diverses pratiques telles que l'interception, la collecte et l'utilisation de données et de renseignements, la recherche de documents frauduleux, etc. Le programme de rétablissement de l'extérieur du Canada agit dans une même perspective, puisqu'il consiste en la sélection des réfugiés, donnant ainsi aux autorités gouvernementales la possibilité d'avoir un certain contrôle sur ce groupe – un contrôle parfois difficile à obtenir en vertu des contraintes que fait peser le droit international.

Enfin, la sécurisation de l'immigration s'exprime clairement lorsque l'on examine l'ensemble des nouvelles agences gouvernementales ayant été créées pour « garantir la sécurité » du Canada. Pensons d'abord à la Direction générale du renseignement de CIC¹², créée en mars 2002, qui cherche à gérer la sécurité au Canada et à améliorer le contrôle en la matière. Pensons également au Centre national d'évaluation des risques (CNER)¹³, créé en janvier 2004, qui est chargé de la gestion du risque (en matière de sécurité principalement), son principe directeur. Plus important encore, la création de l'ASFC – le pendant canadien du Homeland Security américain –, en décembre 2003, qui fait de la sécurité nationale et de la sécurité publique la pierre angulaire de ses activités consacrées à la gestion des frontières canadiennes. Il importe de préciser que cette agence est une entité relevant du ministère de la Sécurité publique et de

la Protection civile. Elle regroupe plusieurs activités qui étaient auparavant imparties à divers organismes tels que CIC, l'Agence des douanes et du revenu et l'Agence d'inspection des aliments. Si CIC demeure responsable de l'application de la LIPR, certains domaines sont toutefois passés sous la responsabilité de l'ASFC. Il s'agit du contrôle aux points d'entrée, des arrestations, des détentions et des renvois. De même, certaines politiques (concernant notamment les candidats à l'immigration) ayant trait à l'exécution de la loi et à l'interdiction de territoire pour des raisons de sécurité, de criminalité organisée et d'atteinte aux droits humains et internationaux sont maintenant du ressort de l'ASFC.

L'ensemble de ces mesures et de ces politiques témoigne du fait que l'immigration est effectivement liée à la sécurité au Canada. Même s'il s'agit d'une construction – aussi bien rhétorique, sociale que politique –, cette tendance, manifeste aux quatre coins de la planète, est bel et bien présente dans un pays qui a souvent été considéré comme un modèle de terre d'accueil. Objet de gestion et de contrôle, l'immigration est aujourd'hui également un objet de sécurité. Ainsi, la sécurisation de l'immigration est un pôle constitutif de la gestion des migrations contemporaines. La sécurité est devenue une «technologie politique», une modalité de gestion, puisque la sécurisation de l'immigration s'opère à travers toute une série de technologies (ou techniques) de gouvernement et qu'elle en permet, en même temps, le déploiement. Plus encore, sous le prisme de la sécurité, non seulement l'immigration, mais aussi les immigrants en viennent à être considérés en tant qu'«objets» de la sécurité. En somme, cette sécurisation permet l'émergence de la fabrication d'une menace.

En définitive, l'immigrant serait donc le produit du dispositif d'immigration façonné à la fois par les discours sécuritaires – et les politiques et les pratiques qui en résultent – et par les stratégies «marketing» des institutions d'immigration, notamment. Le processus d'immigration s'attache ainsi à la fabrication de l'«immigrant parfait» et doit être considéré en tant que laboratoire qui permet l'émergence de cet immigrant aseptisé, cet immigrant «utile» et «non menaçant».

Les modalités que sont la marchandisation et la sécurisation sont au cœur du dispositif entourant l'immigration, elles en sont les principes d'actualisation. Si ces deux modalités qui caractérisent le système d'immigration canadien semblent à première vue participer de logiques différentes, elles doivent cependant être pensées comme étant les deux facettes de la gestion de l'immigration. Elles permettent de réguler d'une manière indirecte les flux migratoires en favorisant les circulations pouvant être bénéfiques pour le Canada (particulièrement pour son économie libérale) et en tentant de restreindre celles qui pourraient être «menaçantes» ou «inutiles». Bref, ces deux modalités de la gestion migratoire sont les

moyens par lesquels les circulations sont rendues possibles. Elles sont les conditions de possibilité qui permettent aux États occidentaux de gérer les flux migratoires afin de favoriser l'arrivée d'immigrants « désirés » et de restreindre la venue des « indésirables » ; une manière de faire face, en quelque sorte, au « paradoxe libéral » qui marque notre époque en faisant jouer un principe d'entonnoir qui fait passer au compte-gouttes les « immigrants parfaits ». Elles contribuent, chacune à leur manière, à la fabrication de l'« immigrant parfait », à la domestication de l'Autre.

Discussion

En terminant, disons d'abord que le processus canadien de sélection des immigrants est effectivement un processus de domestication de l'Autre. Il s'agit d'une forme de dressage des conduites et des identités qui opère à travers une série de procédés, de mécanismes de normalisation (Haince 2010, 2014). L'on attend des immigrants qu'ils soient productifs et utiles sur le marché du travail dès leur arrivée. Lors des différentes séances d'information qui leur sont destinées, on leur suggère comment « réussir leur intégration », un objectif que beaucoup chercheront à atteindre. Les différentes étapes du processus d'immigration permettent donc de modeler l'immigrant afin qu'il se conforme à ce que l'on attend de lui.

En effet, la clé de voûte de tout processus de domestication de l'être humain repose sur une volonté – affirmée ou non – de modeler des individus, de rationaliser la soumission à la norme établie. Dans ces processus de domestication, la manière d'envisager ou de considérer l'immigrant acquiert une importance capitale puisqu'elle servira de pilier à la mise en œuvre des pratiques qui lui seront associées. Avec les changements apportés aux politiques migratoires canadiennes depuis le début des années 2000, on assiste à une transformation de la manière de considérer l'immigrant, maintenant voulu comme « commodité » et écarté comme « menace ».

Dans un même temps, on constate, de la part des immigrants, une incorporation de cette altérité construite qui perdure bien au-delà du projet migratoire ou du processus de sélection¹⁴. En résulte donc une modification durable de l'identité de l'immigrant à travers des pratiques bureaucratiques.

Ainsi, l'idée de *perfectio hominis* est au cœur de ce projet qui tend vers la réalisation effective de « l'immigrant parfait », vers l'aboutissement de ce migrant aseptisé, une commodité utile qui ne pose aucune menace.

L'immigrant, cette figure par excellence de l'étranger, renvoie effectivement à une myriade de référents qu'il faut neutraliser et remodeler. Référant *de facto* à l'extériorité, l'immigrant peut être considéré dans les

meilleurs cas comme un « proche distant », mais il est le plus souvent envisagé comme représentant plus général d'une catégorie « incertaine », puisqu'extérieure à l'ordre des choses, qu'il faut domestiquer. Cette figure de « l'extériorité incertaine » s'appuie sur une construction sociale de l'altérité radicalement différente. La menace que représente l'immigrant réside en premier lieu dans les attributs négatifs qui lui sont associés de fait (« voleur de jobs », « profiteur du système », « criminel », « terroriste », etc.). Ainsi, les immigrants, de par leur simple présence, font en sorte que le groupe établi se sent menacé (que ce soit dans sa position sociale, économique, politique ou identitaire). Ils posent problème en soi. Pour mater cette menace, le groupe établi n'hésite pas à mettre en place toute une série de mécanismes (des technologies de pouvoir) afin de construire, fabriquer cet Autre, une catégorie radicalement différente au bas de cette hiérarchie construite qui donne préséance aux « Nous » par rapport aux « Eux », aux « Uns » par rapport aux « Autres » pour reprendre les termes de Christine Delphy (2008). La mise à l'écart des Autres s'opérationnalise ainsi à travers des mécanismes de dénigrement et de stigmatisation qui ont à la fois pour effets de cantonner l'Autre, l'immigrant, à la figure d'un être répulsif nécessairement extérieur, et de favoriser une incorporation de cette stigmatisation par les immigrants qui finissent par adhérer, en tout ou en partie, à cette idéation, aux stigmates qu'on leur attribue.

Dans certains cas, on tolère tout au plus cet Autre selon certaines conditions. En effet, dans les sociétés néolibérales, le travail devient la justification privilégiée – la seule légitime et acceptable – à la venue des immigrants. Ils sont ainsi tolérés seulement au regard de leur utilité effective sur le marché du travail – un constat similaire a jadis été proposé par Abdelmalek Sayad. L'immigrant est l'incarnation même de l'*homo laborans*, esclave de son travail, qui n'existe et ne se définit que par la main-d'œuvre qu'il apporte, par le rôle économique qu'il joue et d'où il puise par ailleurs la légitimité de son établissement au sein de la société d'accueil. Mais, ici encore, il s'agit d'une figure problématique, car au-delà de son utilité, le migrant est une menace à l'ordre établi, une source d'incertitude que l'on doit être en mesure d'éradiquer à tout moment. Telle est la logique d'un gouvernement des vivants : garantir la sécurité.

Bref, l'immigrant n'existe pas d'abord et avant tout comme sujet politique, mais simplement comme *homo laborans*, dont l'inclusion à la communauté politique à laquelle il appartient est désormais à la fois conditionnelle et partielle, mais aussi souvent temporaire.

En somme, cette construction de l'immigrant permet à la fois de tirer profit de lui-même, de son capital humain, de sa force de travail surtout, tout en le tenant et en le maintenant à distance, en lui offrant un statut précaire et conditionnel. Dans tous les cas, l'adhésion de l'immigrant à la

collectivité n'est jamais définitive et totale, sa condition d'étranger lui est assignée de façon permanente et les récents événements de l'actualité québécoise entourant le projet de Charte des valeurs du gouvernement du Parti québécois n'ont fait que nous le confirmer (Haince *et al.* 2014).

Notes

1. Je tiens à remercier le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, la Société canadienne d'anthropologie, le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, le Centre canadien d'études allemandes et européennes et la Direction des relations internationales de l'Université de Montréal pour le soutien financier apporté lors de la conduite des recherches sur lesquelles s'appuie cet article. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance envers mes collègues, en particulier Yara El-Ghadban et Phillip Rousseau, pour leurs échanges riches et généreux. Sincères remerciements également à Lucio Castracani pour son assistance et aux évaluateurs anonymes pour la pertinence de leurs commentaires.
2. Il est à noter que si le Canada recrute toujours ses immigrants à partir d'un système de pointage, il n'en demeure pas moins que ce dernier a subi (et continue de subir) des modifications depuis son entrée en vigueur en 1967. Ainsi, ce qu'il importe de retenir est que la sélection des immigrants se fait selon des critères établis. Au sujet du système de points, consulter notamment Daniel (2003 : 39).
3. Pour se conformer à cette obligation, le résident permanent doit, pour au moins 730 jours pendant une période quinquennale, être présent au Canada ou être à l'extérieur du Canada, mais sous certaines conditions, sans quoi le statut de résident permanent pourra être révoqué et une « mesure d'interdiction de séjour » pourra être prise à l'encontre de celui qui aura manqué à cette obligation, ce qui signifie qu'il devra quitter le Canada.
4. Ces conclusions ont été antérieurement présentées dans diverses publications. Consulter notamment Haince (2014, 2010, 2004).
5. Il y a maintenant plus de trente ans, Brubaker (1991 : 950) faisait également ce constat, soulignant que l'adoption de politiques restrictives ne signifiait pas pour autant une diminution des flux migratoires.
6. Sur la question du lien entre les besoins du marché et la régulation de l'immigration, consulter en particulier les travaux de Bauder (p. ex. : 2011).
7. Il est à noter que, depuis 2008 au Canada et 2007 au Québec, l'immigration temporaire a dépassé l'immigration permanente, montrant clairement cette volonté de recruter d'abord et avant tout une main-d'œuvre, une force de travail. Voir notamment DeVoretz (2008), Hennebry et Preibisch (2012).
8. Cette notion a été développée par Michel Foucault dans son cours au Collège de France, *Sécurité, Territoire, Population* (2004). Ce type de gestion gouvernementale a pour cible principale la population et pour mécanismes essentiels les dispositifs de sécurité (*ibid.* : 111).
9. Consulter, notamment, les travaux de Victor Piché et ceux de Jean Renaud sur les conditions socioprofessionnelles des nouveaux arrivants (Piché *et al.* 2002 ; Renaud *et al.* 2003).
10. Les « tiers pays sûrs » sont des États ayant notamment signé un certain nombre de conventions internationales garantissant des droits humains fondamentaux, ayant une bonne réputation en matière de respect des droits de la personne et étant considérés comme assez sûrs pour que les demandeurs d'asile puissent y présenter

une demande et trouver refuge. La liste de ces pays est établie conjointement entre le Canada et les États-Unis.

11. Sur l'harmonisation des politiques et des pratiques entre ces deux pays, consulter entre autres Benmbarek (2009) et Pratt (2005).
12. Il est à noter que cette instance passera entre les mains de l'ASFC le 12 décembre 2003, lors de la création de cette même agence.
13. Il s'agit d'un organisme qui est sous l'autorité de l'ASFC.
14. Cette idée de « réussir son intégration », mise encore plus de l'avant par le MICC au milieu des années 2000, est bien présente et incorporée chez bon nombre d'immigrants qui sentent le besoin d'être « utiles » pour affirmer avoir « réussi leur immigration » (Haince [à paraître], 2010).

Bibliographie

- Adelman, H., 2002a. « Refugees and Border Security Post-September 11 », *Refuge*, vol. 20, n° 4, p. 5-14.
- Adelman, H., 2002b. « Canadian Borders and Immigration Post 9/11 », *International Migration Review*, vol. 36, n° 1, p. 15-28.
- Bauder, H., 2011. « The Regulation of Labor Markets Through Migration », in N. Phillips (dir.), *Migration in the Global Political Economy*. Boulder, Lynne Rienner Publishers, p. 41-60.
- Benmbarek, F., 2009. « Entente entre le Canada et les États-Unis sur les pays tiers sûrs : les États-Unis sont-ils sûrs pour les demandeurs d'asile ? », *Potentia*, vol. 1, p. 91-103.
- Bhattacharyya, S., 2002. « Roundtable Report. Migration and Security: September 11 and Implications for Canada's Policies », *Refuge*, vol. 20, n° 4, p. 49-52.
- Bourbeau, P., 2011. *The Securitization of Migration. A Study of Movement and Order*. London/New York, Routledge.
- Brubaker, R., 1991. « International Migration: A Challenge for Humanity », *International Migration Review*, vol. 25, n° 4, p. 946-957.
- Daniel, D., 2003. « Une autre nation d'immigrants. La politique d'immigration du Canada au 20^e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 77, p. 33-46.
- Delphy, C., 2008. *Classer, dominer. Qui sont les "autres" ?* Paris, La Fabrique.
- DeVoretz, D., 2008. « An Auction Model of Canadian Temporary Immigration for the 21st Century », *International Migration*, vol. 46, n° 1, p. 3-17.
- Foucault, M., 2004. *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris, Gallimard/Seuil.
- Fourot, A.-C., 2013. *L'intégration des immigrants. Cinquante ans d'action publique locale*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Guiraudon, V. et C. Joppke, 2001. « Controlling a New Migration World », in V. Guiraudon et C. Joppke (dir.), *Controlling a New Migration World*. London/New York, Routledge, p. 1-27.
- Haince, M.-C. [à paraître]. « La ruée vers l'Amérique... avec quelques obstacles. Parcours d'immigrants marocains au Canada », in B. Dupret, J.-N. Ferrié et Z. Rhani (dir.), *Le Maroc au présent*. Paris, Actes Sud.
- Haince, M.-C., 2014. « Ethnography on the Sidelines: Immigration Control and Management in Canada », *Etnografica e Ricerca Qualitativa/Ethnography and Qualitative Research*, n° 1, p. 49-70.

- Haince, M.-C., 2010. *Au cœur des institutions d'immigration: dispositifs, contrôle et gestion migratoire au Canada*, Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université de Montréal/École des hautes Études en Sciences sociales.
- Haince, M.-C., 2004. *La fabrication de l'immigrant parfait: procédures, stratégies et nouvelles pratiques de sécurité autour du droit d'établissement au Québec*, Mémoire de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal.
- Haince, M.-C., Y. El-Ghadban et L. Benhadjouja (dir.), 2014. *Le Québec, la Charte, l'Autre. Et après?* Montréal, Mémoire d'encrier.
- Hennebry, J. L. et K. Preibisch, 2012. « A Model for Managed Migration? Re-Examining Best Practices in Canada's Seasonal Agricultural Worker Program », *International Migration*, vol. 50, n° 1, p. 19-40.
- Hollifield, J. F., 2004. « The Emerging Migration State », *International Migration Review*, vol. 38, n° 3, p. 885-912.
- Martin, P. L., S. F. Martin et P. Weil, 2006. *Managing Migration. The Promise of Cooperation*. Lanham, Lexington Books.
- Massey, D. S., 1999. « International Migration at the Dawn of the Twenty-First Century: The Role of the State », *Population and Development Review*, vol. 25, n° 2, p. 303-322.
- Piché, V., J. Renaud et L. Gingras, 2002. « L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal: une approche longitudinale », *Population*, vol. 57, n° 1, p. 63-89.
- Pratt, A., 2005. *Securing Borders. Detention and Deportation in Canada*. Vancouver, University of British Columbia Press.
- Renaud, J., V. Piché et J.-F. Godin, 2003. « L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 35, n° 1, p. 165-184.
- Sassen, S., 1999. « Beyond Sovereignty: De-Facto Transnationalism in Immigration Policy », *European Journal of Migration and Law*, vol. 1, p. 177-198.
- Sassen, S., 1998. *Globalization and its Discontents: Essays on the New Mobility of People and Money*. New York, New Press.
- Watson, S. D., 2009. *The Securitization of Humanitarian Migration. Digging Moats and Sinking Boats*. London/New York, Routledge.